



JUGE FEDERAL APNEE ↔ JUGE AIDA FRANCE

OBTENTION PAR EQUIVALENCE DE JUGE FEDERAL APNEE DE LA FFESSM

Conditions d'accès :

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M en cours de validité.
- Etre âgé d'au moins 18 ans.
- Etre en possession d'une carte de RIFAA ou diplôme admis en équivalence.
- Etre Titulaire du brevet d'Apnéiste piscine
- Etre JUGE AIDA France ou JUGE AIDA International
- Etre en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin

PIECES A PRESENTER

- Carte de JUGE AIDA France ou JUGE AIDA International
- Licence FFESSM en cours de validité à la date de la demande (copie).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin à la date de la demande (copie).
- Chèque établi à l'ordre de la FFESSM suivant tarif en vigueur.
- Attestation de mise à jour des connaissances, signée par un JUGE 2ème degré Apnée FFESSM

DELIVRANCE DE L'EQUIVALENCE

L'équivalence de JUGE fédéral apnée FFESSM est délivrée sous la signature du Président de la Commission Nationale d'Apnée. La Commission Nationale d'Apnée est dépositaire des bordereaux d'équivalence.

A charge de la Commission Nationale Apnée

- De conserver un exemplaire du bordereau d'équivalence.
- De conserver une copie de l'attestation d'équivalence signée par un juge instructeur apnée
- D'envoyer dans un délai de 30 jours au siège fédéral (qui, en retour, adressera directement au destinataire une carte nominative FFESSM portant mention : Juge fédéral d'apnée FFESSM.)

- 1/ Un exemplaire des bordereaux d'équivalence
- 2/ L'original de l'attestation d'équivalence
- 3/ Le paiement selon le tarif en vigueur nécessaire à l'établissement des cartes de juge fédéral d'apnée

ATTESTATION DE MISE A JOUR DES CONNAISSANCES

Information - Mise à niveau :

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Connaissance des règlements de compétition année FFESSM	Le demandeur d'équivalence doit suivre le stage de formation de JUGE fédéral FFESSM et participer à une compétition FFESSM en tant que juge Stagiaire	Pas d'évaluation

OBTENTION PAR EQUIVALENCE DU DIPLOME JUGE AIDA FRANCE

Conditions :

- Etre juge fédéral apnée titulaire
- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire d'une licence A.I.D.A. en cours de validité.
- Etre titulaire de l'AFPS + AFCPSAM ou certification équivalente
- Etre en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin

PIECES A PRESENTER

- Carte de juge fédéral FFESSM
- Licence AIDA en cours de validité à la date de la demande (copie).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin à la date de la demande (copie).
- Chèque établi à l'ordre du club AIDA ou de la structure professionnelle agréée AIDA, suivant tarif en vigueur
- Attestation de mise à jour des connaissances, signée par un juge AIDA

DELIVRANCE DE L'EQUIVALENCE

- Le club AIDA ou la structure professionnelle agréée AIDA remet au demandeur une attestation provisoire AIDA portant la mention : juge AIDA France
- Pour les diplômes de niveaux d'apnée et d'encadrement AIDA, c'est AIDA international qui est responsable de la délivrance des cartes.
- Le club AIDA ou la structure professionnelle agréée AIDA se charge de faire enregistrer le brevet par AIDA France, laquelle adressera en retour directement au demandeur une carte nominative AIDA portant mention: JUGE AIDA

ATTESTATION DE MISE A JOUR DES CONNAISSANCES

Information - Mise à niveau :

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Connaissance des règlements de compétition apnée AIDA	Le demandeur d'équivalence doit suivre une formation de JUGE AIDA	Pas d'évaluation